



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025

ID : 078-217804012-20250626-DEL2025_21-DE

EXTRAIT N° DEL2025_21

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le dix-neuf juin deux mil vingt-cinq et sous sa présidence,

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Patrick DACNENBERGHEN, Marie-Odile BILLET, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Jonathan DROY, Myriam EL BAL, Gwenaëli PERONNET, Patricia ALBONETTI, Rabah DRISSI, Myriam MALEVRE, Florence QUILLET, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT.

Etaient absents et représentés : Ergin MEMISOGLU (a donné pouvoir à Patrick DACNENBERGHEN), Jean-Claude BROSSARD (a donné pouvoir à Denis GASCHET), Brahim MEKERRI (a donné pouvoir à Myriam MALEVRE), Jean-Pierre GRILLET (a donné pouvoir à Marie-Odile BILLET), Bruno DESEQUELLE (a donné pouvoir à Dominique MESLET).

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).

Le nombre de présents est de 24 et le nombre de votants 29.

Myriam EL BAL est désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : OPAH-RU SAINT NICOLAS – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A UN SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES SDC TURPIN 36 RUE HAUTE

... Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-I, L. 321-I et suivants, R. 321-I et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2017-2022, adopté par le Conseil départemental des Yvelines, le 1^{er} octobre 2018,

Vu les statuts de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,

Vu le programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) 2018-2023, adopté par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise le 14 février 2019,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-12-19_06 du 19 décembre 2024 arrêtant le projet de deuxième PLHi 2025-2030,

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville - Opération de revitalisation du territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise avec l'Etat et les communes de Mantes-la-Jolie, Limay, Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines et Poissy et les organismes partenaires, en date du 11 février 2021,

Vu la délibération n°CC_2022-04-14_18 du Conseil communautaire en date du 14 avril 2022 autorisant la signature de la convention OPAH-RU,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2022 autorisant la signature de la convention OPAH-RU,

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du 23 septembre 2022,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 février 2025 approuvant le nouveau règlement d'attribution des aides de la Ville pour le financement de travaux de réhabilitation et des diagnostics techniques nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Considérant que la demande de subvention pour la réalisation d'un diagnostic technique global au 36 rue Haute à Meulan-en-Yvelines s'inscrit dans le dispositif de l'OPAH-RU,

Considérant que le dossier du syndicat de copropriétaires représenté par l'agence Foncia est complet.

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Stéphanie PRIGENT ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 2 000€ au syndicat de copropriétaires SDC Turpin représenté par l'agence Foncia 43 rue du Maréchal Foch pour la réalisation d'un diagnostic technique global au 36 rue Haute dans le cadre de la réhabilitation du bâti.
- **PRECISE** que le versement de cette subvention sera effectué au lancement du diagnostic. Le rapport de l'entreprise sera remis à la Ville.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 26 juin 2025

Le Maire

Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 078-217804012-20250626-DEL2025_21-DE

S²LO

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication le
A MEULAN-EN-YVELINES, le